

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

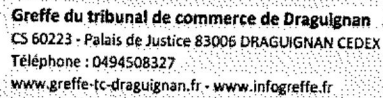
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01047

Numéro SIREN : 833 248 909

Nom ou dénomination : LA SALLE DRAGUIGNAN

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2022 sous le numéro de dépôt 549



PG/2017 B 01047

LA SALLE DRAGUIGNAN

612 AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE

83300 DRAGUIGNAN

Nos références : PG/2017 B 01047

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : LA SALLE DRAGUIGNAN

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

612 AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE
83300 DRAGUIGNAN

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 833248909 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 25/01/2022 le dépôt, arrivé au greffe le 21/01/2022, enregistré sous le numéro 2022/549, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2020

Récépissé délivré le 25/01/2022

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO



RCS DRAGUIGNAN : 444 404 206 - TVA FR 1044440420600013
REGLEMENT PAR CHEQUE, DES RECEPTION, A L'ORDRE DE LA SEIARL Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ, GREFFIERS.
SIREN : 444 404 206 R.C.S DRAGUIGNAN
IBAN : FR7940031000010000357892197 CCGFRPP

①

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise LA SALLE DRAGUIGNAN 33000 DRAGUIGNAN

Adresse de l'entreprise 612 AV DU GENERAL DE GAULLE 83300 DRAGUIGNAN 01 83 32 48 90 91

SIREN 833248909

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le 31/12/2021

		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	175 000	012	175 000
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	120 000	030	84 533
	Immobilisations financières * (1)	040	4 280	042	4 280
Total I (5)		044	299 280	048	263 813
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Autres* (3)	072	44 440	074	44 440
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
Disponibilités	084	1 548	086	1 548	
Charges constatées d'avance*	092		094		
Total II		096	45 988	098	45 988
Total général (I + II)		110	345 268	112	309 801
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	2 000	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	
	Report à nouveau		134	24 606	
	Résultat de l'exercice		136	14 132	
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	40 738	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	210 935	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	11 643	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	37 258	172	46 486
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	269 063		
Total général (I + II + III)		180	309 801		
RENNVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LA SALLE DRAGUIGNAN

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 2 3 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210			
	Production vendue	Biens	215		214			
		Services*	217		218	196 637		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226	27 664		
	Autres produits				230	48		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	224 349		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	480		
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	152 392		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	3 235	244	7 788		
	Rémunérations du personnel*				250	31 621		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2 933		
	Dotations aux amortissements*				254	12 000		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)		259		262	242		
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	207 457		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	16 892	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	2 760	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	14 132	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	14 132	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-ets d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexes A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990				
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créanc. report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350	27 664	
	Dont divers		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648				
	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite	641						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS						352	13 532
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables :*, dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	13 532	



SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

ANNEXE COMPTABLE

Exercice comptable du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	X		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	X		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			X
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	X		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			X
ETAT DES AMORTISSEMENTS	X		
STOCK ET EN COURS			X
ETAT DES DÉPRÉCIATIONS			X
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			X
CRÉDIT BAIL			X
ACTIF IMMOBILISE	X		
ACTIF CIRCULANT	X		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	X		
CAPITAUX PROPRES	X		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	X		
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	X		

 **CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 309 801.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 196 636.92 Euros et dégageant un résultat bénéficiaire net de 14 131.79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

- Que notre société n'exerce aucune activité en matière de recherche et de développement
- Activité : Salle de sport / fitness
- Baisse significative du CA

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Code du commerce – articles L.123-12 et L123-28)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice ;
dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

- Fond Commercial

Immobilisation incorp. - Fonds commercial

175 000,00

207000 FOND COMMERCIAL

175 000,00

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Immobilisations corporelles	84 533,33
218310 MATERIEL LA SALLE	120 000,00
281831 AMORT MAT INFORMATIQUE	-35 466,67

Immobilisations Financières

Dépôts et cautionnements.

Immobilisations financières	4 280,00
275000 CAUTION LOYER	4 280,00

Etat des Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel sportif / équipements salle de sport & fitness 10 ans

Stocks et en Cours

Néant.

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS****Actif Immobilisé****Actif Immobilisé**

Immobilisation incorp. - Fonds commercial	175 000,00
207000 FOND COMMERCIAL	175 000,00
Immobilisations corporelles	84 533,33
218310 MATERIEL LA SALLE	120 000,00
281831 AMORT MAT INFORMATIQUE	-35 466,67
Immobilisations financières	4 280,00
275000 CAUTION LOYER	4 280,00
Total I	263 813,33

Actif Circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Actif Circulant

Autres créances	44 439,51
445670 CREDIT DE TVA A REPORTER	2 408,00
445710 TVA COLLECTEE 20%	833,33
445800 TVA A REGULARISER	
467310 LA SALLE CANNES	
467350 LA SALLE HOLDING	23 000,00
467360 LA SALLE SAINT RAPHAEL	5 109,28
468700 CREDIT DEBIT DIV.PROD.A REC.	13 088,90
481000 Charges à répartir sur plusieurs e	
481001 TRAVAUX 2019 A ETALER	
Disponibilités	1 548,49
512100 CREDIT AGRICOLE	1 548,49
Total II	45 988,00

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS****Composition du Capital Social**

Nombre D'actions Composant Le Capital Social
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-12°)

	Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100	0	0	100
Valeur nominale	20	0	0	20
Valeur Nominale				

Capitaux Propres**Capitaux Propres**

Capital social ou individuel	2 000,00
101300 CAPITAL APPELE VERSE	2 000,00
Report à nouveau	24 606,26
110000 REPORT A NOUVEAU	24 606,26
Résultat de l'exercice	14 131,79
TOTAL I	40 738,05

Dettes - Autres Dettes**Dettes**

Emprunts et dettes assimilées	210 934,59
164100 PRET CA 240000 € 0825	161 239,38
164110 PRET CA 15000€ 0325	12 695,21
164120 PRET CA 37000 € PGE	37 000,00
512100 CREDIT AGRICOLE	
Fournisseurs et comptes rattachés	11 642,66
401000 FOURNISSEURS COLLECTIF	11 642,66
Autres dettes	46 486,03
421005 COLIN LECLERC VIRGINIE	826,47
421006 ZUNINO ROMAIN	700,00
421007 DEBRET NICOLAS	190,88
421101 STOJANOVSKI SYLVERE	922,24
421103 MARTI STEPHANIE	644,48
431000 URSSAF	11,00
437100 AG2R LA MONDIALE	
437200 AG2R PREVOYANCE	23,16
437620 ALLIANZ MUTUELLE	1 119,47
442100 Prélèvements à la source PAS	57,00
444000 ETAT IMPOT SUR BENEFICE	
445510 TVA A DECAISSER	
445800 TVA A REGULARISER	4 733,56
455000 COMPTE COURANT SANCARLOS P.	257,77
455100 CCT MAUL ANNE LAURE	37 000,00
467320 LA SALLE BEAULIEU	
467330 LA SALLE NICE	
467350 LA SALLE HOLDING	
TOTAL III	269 063,28



SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Effectif Moyen du personnel

L'effectif moyen de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est de 5 salariés



25 JAN. 2022

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

22/549

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN (2021),
Et le 31 décembre,

Les associés de la Société LA SALLE DRAGUIGNAN, SAS au capital de 2 000 euros, se sont réunis au siège social, 612 Avenue du Général DE GAULLE – 83300 DRAGUIGNAN, en Assemblée Générale sur convocation du président.

Les associés ont élargé une feuille de présence en entrant en séance.

Les associés reconnaissent avoir eu connaissance en temps de droit de la date de la tenue de la présente assemblée et en donnent acte au président.

L'assemblée est présidée par Monsieur SAN CARLOS Patrick, associé et président de la SAS LA SALLE HOLDING et de la SAS LA SALLE DRAGUIGNAN.

Le Président constate que les associés présents, possédant ensemble 100 actions, représentent plus de la moitié des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires conformément à la Loi et aux Statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion ;
- le rapport spécial sur les conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce ;
- l'inventaire, le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2020 ;
- le texte des résolutions soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture et approbation du rapport du président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- examen et approbation du bilan et du compte de résultat, quitus au président.
- affectation du résultat ;
- lecture et approbation du rapport spécial ;
- questions diverses.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement au vote les différentes résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes

L'assemblée, après examen des comptes et après avoir entendu la lecture du rapport du président sur les opérations de l'exercice, en approuve les termes ainsi que le bilan et le compte de résultat pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 qui font apparaître un Bénéfice net comptable de 14 132 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

DEUXIEME RESOLUTION : Quitus de sa gestion au président

L'assemblée donne quitus entier et sans réserve à Monsieur SAN CARLOS Patrick, président de la société pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice, soit la somme de 14 132 € :

- 14 132 € au compte report à nouveau portant le compte report anouveau à 38 738 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION : Approbation du rapport spécial

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président, prend acte de l'inexistence de convention entre la société et l'un de ses associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

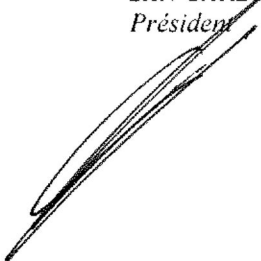
CINQUIEME RÉOLUTION : Procuration pour formalités

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs au porteur des présentes afin d'effectuer les formalités requises par la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, certifié conforme par le président.

SAN CARLOS Patrick
Président



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
Du 31 décembre 2021

STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2020

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice, soit la somme de 14 132 € :

- 14 132 € au compte report à nouveau portant le compte report anouveau à 38 738 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SAN CARLOS Patrick
Président



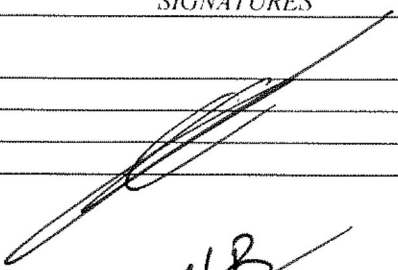

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

FEUILLE DE PRÉSENCE
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 31 décembre 2021

ASSOCIES	ACTIONS	SIGNATURES
SAS LA SALLE HOLDING 609 Route de la Roquette 06250 MOUGINS	50	
Madame Anne-Laure CULLET 5147 Route de Valbonne 06410 BIOT	50	

Le président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que les associés sont présents ou représentés, totalisant 100 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 100 actions.

SAN CARLOS Patrick
Président



 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

RAPPORT DE GESTION

DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 31 décembre 2021

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Madame, Monsieur,

Nous nous réunissons le 31 décembre 2021 en assemblée générale ordinaire afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 21 et 22 des statuts, nous puissions examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et rendre compte de l'activité de notre société pendant le dit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la Loi, à savoir :

Le bilan

Le compte de résultat

L'annexe

Le texte des résolutions soumises à votre approbation

Le rapport spécial du président sur la convention visée par l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Le compte de résultat (DGFIP N° 2033-B-SD) fait apparaître un bénéfice net de 14 132 € que nous vous proposons d'affecter, conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

Rapport de gestion et d'activité au cours de l'année écoulée

La situation de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 peut être traduite par les quelques chiffres suivants :

Le chiffre d'affaires

196 637 € contre 261 105 € en N-1

La valeur ajoutée

43 764 € contre 93 263 € en N-1

L'Excédent brut d'exploitation

29 086 € contre 26 389 € en N-1

Le résultat d'exploitation

16 892 € contre 15 704 € en N-1



*Le résultat courant avant impôts
14 132 € contre 12 693 € en N-1*

*Le résultat net comptable de l'exercice
14 132 € contre 9 879 € en N-1*

*Commentaires :
NEANT*

- *Convention visée à l'article L223-19 du Code de Commerce*

Vous trouverez par ailleurs, notre rapport spécial sur la convention susceptible de tomber sur le coup de l'article L223-19 du Code de Commerce et dont nous vous demanderons la ratification à l'assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolution ci joint.

Proposition d'affectation du résultat

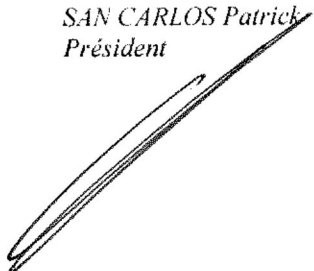
Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice, soit la somme de 14 132 € :

- *14 132 € au compte report à nouveau portant le compte report anouveau à 38 738 €*

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner au président quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à DRAGUIGNAN le 31 décembre 2021

*SAN CARLOS Patrick
Président*



SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

EXERCICE COMPTABLE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

**RAPPORT SPÉCIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
VISEES PAR L'ARTICLE L223-19 DU CODE DE COMMERCE**

Madame,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L223-19 du Code de Commerce, relatif aux conventions dans lesquelles un président ou un associé de notre société est directement ou indirectement intéressé.

NÉANT

SAN CARLOS Patrick
Président

